

Saguenay, le 5 juillet 2016

Objet : Demande d'accès n° 200460271 – Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 21 juin dernier, concernant les lots 3 998 710, 3 998 708, 4 185 051 et 4 435 539, cadastre du Québec.

Pour les lots 3 998 710, 3 998 708 et 4 185 051, cadastre du Québec, après vérification, nous sommes informés que le Ministère ne détient aucun dossier permettant de répondre à votre demande.

Pour le lot 4 435 539, cadastre du Québec, un document visé par votre demande est accessible. Il s'agit d'un rapport d'inspection, 30 avril 1982, 7 pages.

Vous noterez que, dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, ci-joint, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec Madame Sophie Gauthier, répondante régionale responsable de votre dossier, à l'adresse courriel suivante sophie.gauthier@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

SG/ns

p. j.

Original signé par
Sophie Gauthier
Répondante régionale
de l'accès aux documents

RAPPORT D'INSPECTION

82-04-30

PROJET : Réfection de l'encrochement et de la promenade

ENDROIT : Monastère des Ursulines
Roberval

Lot no. 141 et 215 du cadastre de la Ville de Roberval.

Suite à la demande art. 23-24 en date du
23 avril 1982, j'ai effectué une visite des lieux pour le projet susmentionné
le 28 avril 1982.

J'ai rencontré à ce moment art. 53-54
art. 53-54 du Conseil des Ursulines de
Roberval. En résumé, celles-ci voudraient que soient complétées pour le dé-
but de l'été les travaux de réfection de leur promenade. Une partie des tra-
vaux de réfection avait été effectuée par l'Alcan en 1979, soit la réparation
de l'encrochement sur une longueur d'environ deux cents pieds, dans le coin
sud de la promenade.

Les travaux que comportent ce projet sont la réfection de l'encroche-
ment sur les 500 pieds qui reste et également la réfection de l'allée asphal-
tée et de la clôture en haut de berge sur toute la longueur.

La lettre des Ursulines fournit art. 23-24
art. 23-24

A ma visite j'ai constaté une détérioration de l'ensemble de la prome-
nade soit pour l'allée, la clôture et l'encrochement.

L'encrochement, hormis la partie sud refaite en 1979 qui est d'excel-
lente qualité, est en mauvais état car les pierres se sont affaïssées et sont
descendues en bonne partie vers le lac. Cet encrochement était constitué en géné-
ral de pierres trop petites. L'addition d'une carapace de grosses pierres sur

2/...

le vieil enrochement, ainsi qu'il a été réalisé dans le secteur sud, est requise pour assurer la protection adéquate de la berge et des aménagements qu'on y retrouve, l'allée asphaltée et la clôture. Avant de refaire l'allée et la clôture il faudra d'abord compléter la réparation de l'enrochement.

Je recommande que les Ursulines soient autorisées à faire effectuer ces travaux de protection étant donné que des dommages à leur propriété se poursuivront s'ils ne sont pas réalisés, qu'il s'agit d'un ouvrage de protection adéquat, que ces travaux affectent leur propriété et qu'il n'y a pas de plage utilisable à cet endroit. Ces travaux constituent à mon avis, une amélioration de la qualité de l'environnement.

Des travaux de protection sont prévus à cet endroit pour 1984 dans le programme de stabilisation des berges du Lac St-Jean par la Société d'Electrolyse et de Chimie Alcan Ltée.



Jean Paul Carrier, ing.

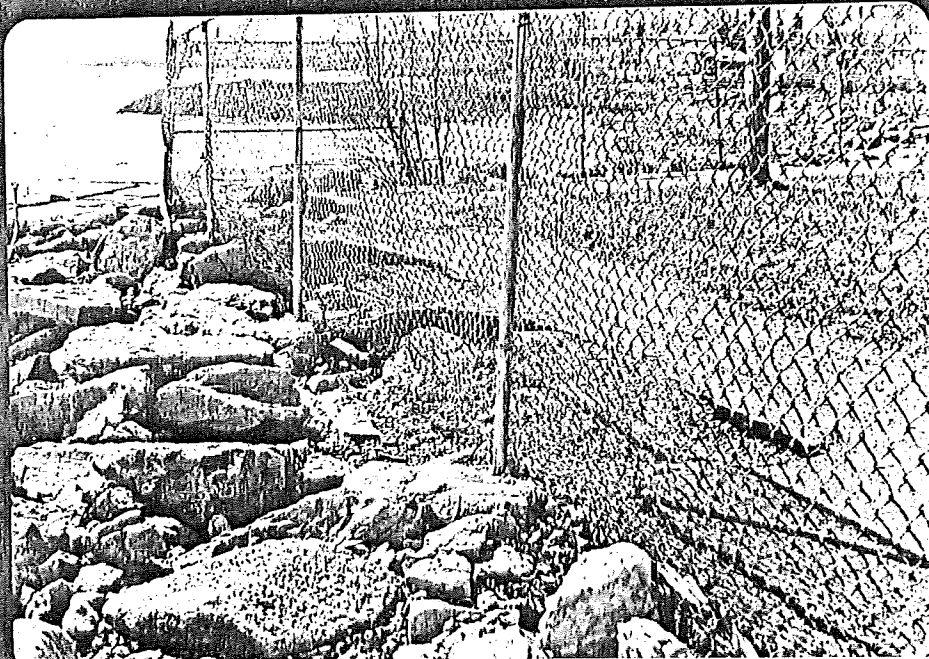
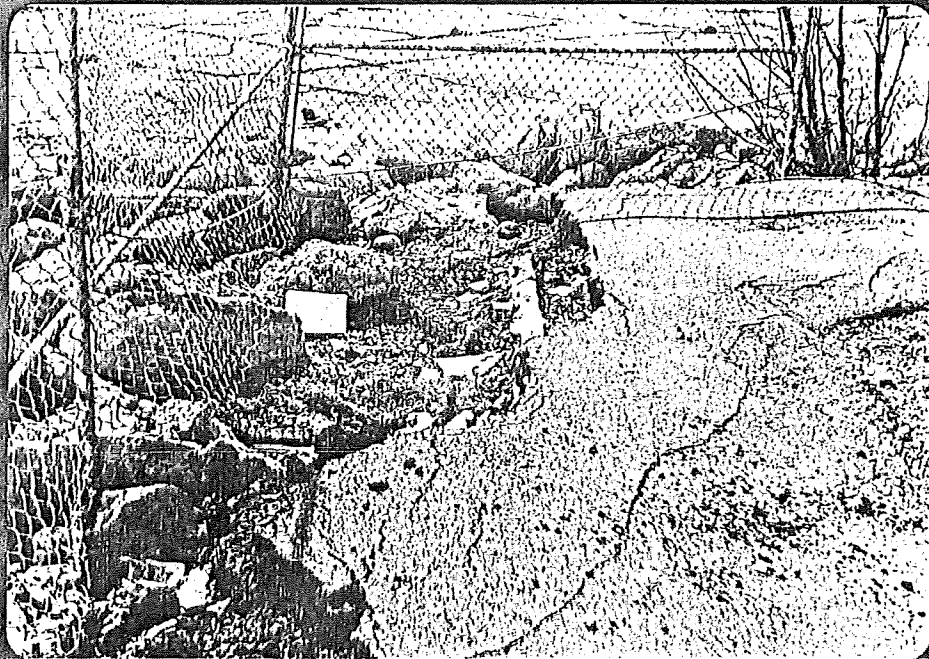


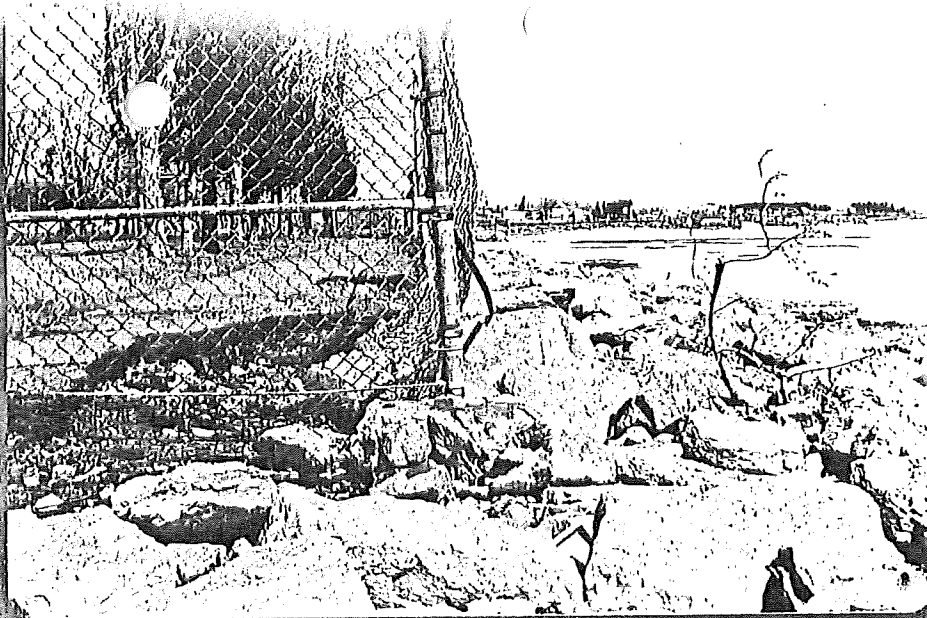
RESERVAIL 82-04-25

COIN SUD DE LA PROMENADE

PROTECTION DE PIERRE
REFAITE EN 1979, SUR
LONGUEUR DE 200'

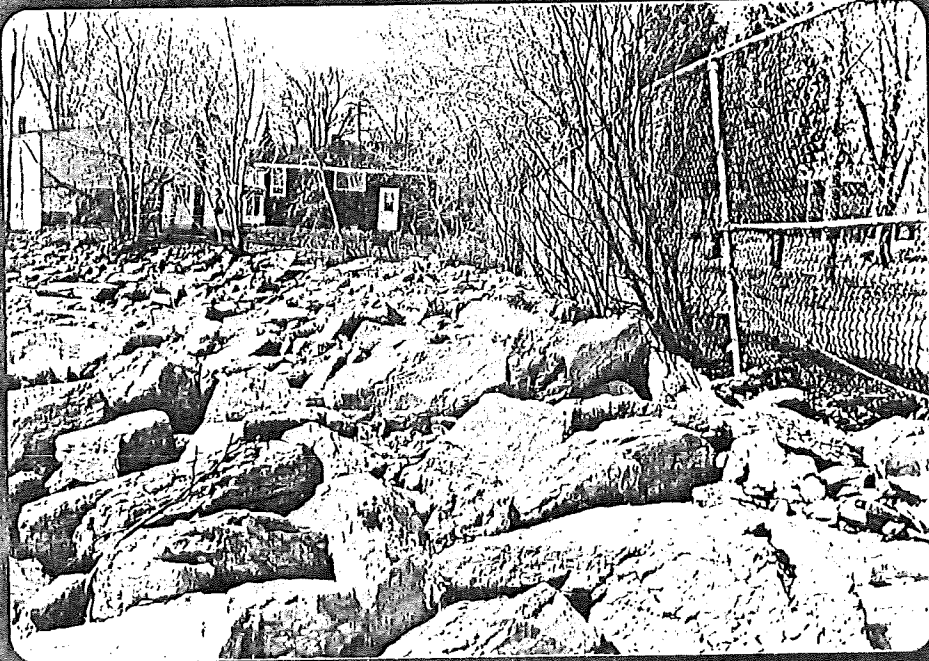
PROMENADE ET CLOTURE
A RESTAURER



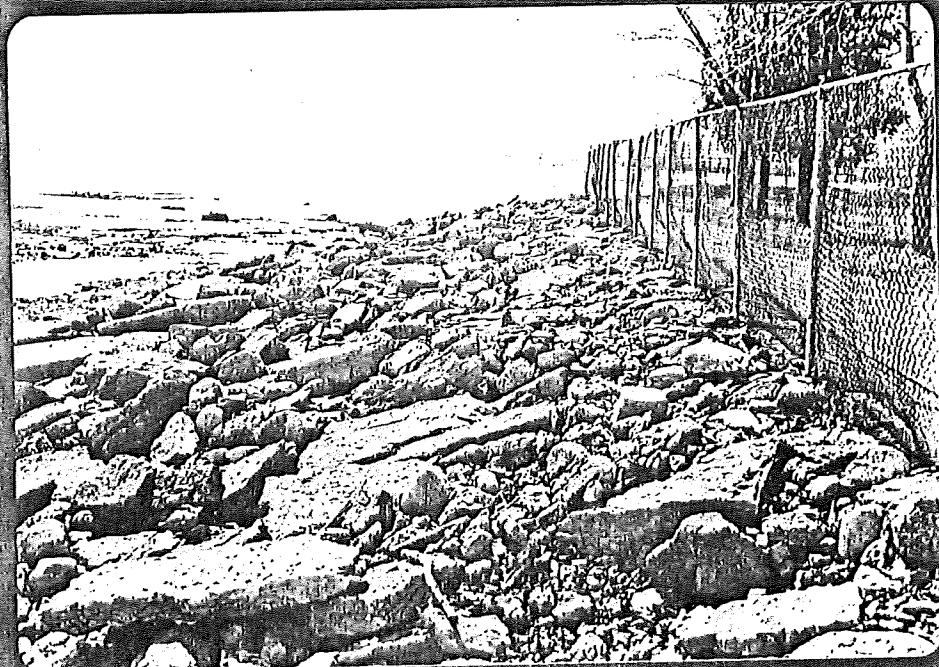


NOUVEAU 82-0728

COIN SUD



COIN SUD



LIMITE DE LA
REFECTION DE
L'ENROCHEMENT DE
1979
VUE VERS LE SUD



RUCARVAL 32-04-28

LIMITE DE LA
REFECTION DE L'EN-
ROCHEMENT DE 1979

VUE VERS LE NORD

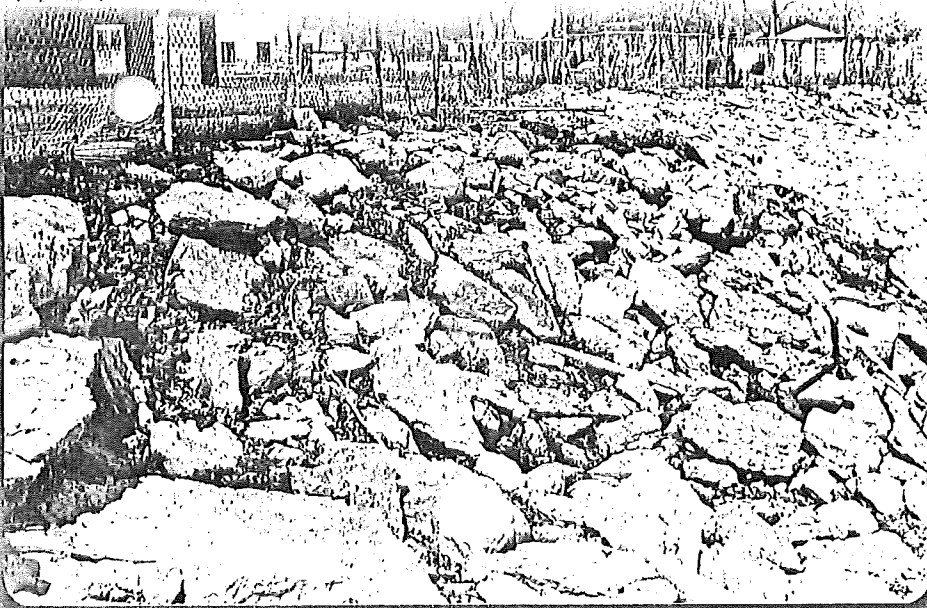


ENROCHEMENT A
REFAIRE

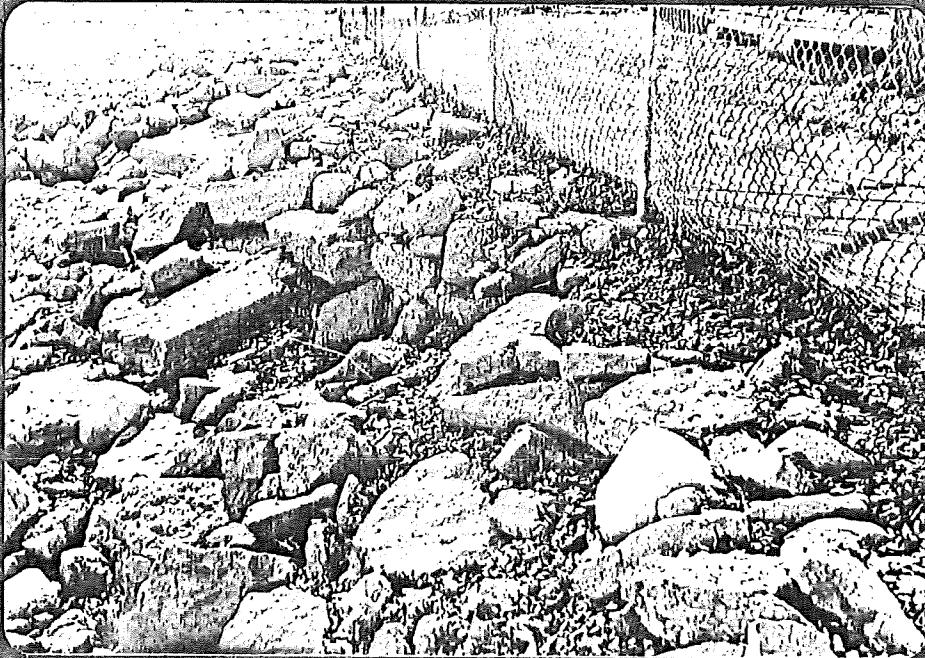
LONGUEUR = 500'



COIN NORD



ENROCHEMENT A
REFAIRE



ROCK VALLEY DEC 1972

